

CORONAVIRUS COVID-19

Intégration

Continuité du parcours d'intégration républicaine (CIR) pendant le confinement et dans la période de déconfinement progressif

La situation de crise sanitaire et de confinement a conduit l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN), à trouver des dispositifs pour poursuivre l'accompagnement et l'intégration des étrangers primo-arrivants durant cette période.

Les formations du contrat d'intégration républicaine (CIR) pendant le confinement

Les étrangers bénéficiaires d'un premier titre de séjour qui étaient convoqués pour signer leur CIR lors de la période de confinement, et ainsi bénéficier des formations et de l'accompagnement qui en découlent, n'ont pas pu être reçus sur les plateformes d'accueil de l'OFII. Les nouvelles convocations ont été envoyées après la réouverture des plateformes d'accueil de l'OFII, dès la fin du confinement.

Pour les étrangers signataires du CIR qui étaient en cours de parcours d'intégration républicaine avant la période de confinement, des cours de français à distance ont pu leur être proposés. Le déploiement de ces formations en ligne a débuté dès le début du confinement (16 mars), dans toutes les régions, à l'exception de l'outre-mer. Elles ont été ouvertes aux niveaux A1, A2 et B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Les heures réalisées à distance ont été comptabilisées dans le parcours d'intégration de chaque signataire du CIR. Le format proposé était de 24 heures par semaine pour un maximum de 4 heures par jour.

Les organismes de formation ont souhaité également proposer des modules de formation à distance sur le volet civique du CIR pour les étrangers francophones. Le déroulé de la formation était le même que celui des formations en présentiel, sur toute une journée, avec la projection du diaporama, le travail en mini-groupes, la réponse à des questionnaires, puis le partage des réponses de ces questionnaires.

Les formations du contrat d'intégration républicaine (CIR) ont repris en présentiel

A partir du 11 mai, les formations linguistiques en présentiel ont repris et concernent aussi aujourd'hui la quasi-totalité des formations civiques sur l'ensemble du territoire. Certains organismes de formation ont trouvé des solutions pour alterner la formation à distance et la formation en présentiel afin d'être en mesure de respecter la distanciation sociale. L'expérimentation de la formation à distance se termine le 30 septembre, à partir de cette date toutes les formations se feront en présentiel.

Le public primo-arrivant peut toujours retrouver des [supports pédagogiques numériques](#), financés par la DAAEN, pour l'apprentissage du français, l'appropriation des valeurs de la République et la bonne connaissance du fonctionnement de la société française. Libres d'accès, ils sont un complément utile aux formations du CIR, pour faciliter le parcours vers l'autonomie et l'intégration au sein de la société française.

L'ensemble de ces formations sont accessibles sur ordinateur, tablette et smartphone.

Pour en savoir plus

Contacts : <http://www.ofii.fr/ofii-en-france>